



PERSPECTIVES

Quel **avenir** pour l'interne en **radiopharmacie** ?

La radiopharmacie fait désormais partie des nombreux domaines d'activités du pharmacien hospitalier ; il intervient à tous les niveaux du circuit du médicament radiopharmaceutique : pharmacie clinique, achat, approvisionnement, gestion, préparation et contrôle, essais cliniques, hygiène, radioprotection, vigilances... Surtout, le développement de l'utilisation diagnostique des radioéléments émetteurs de positons, des anticorps monoclonaux marqués et l'essor de la radiothérapie métabolique interne placent le radiopharmacien comme l'un des acteurs indispensables à la bonne utilisation des médicaments radiopharmaceutiques.

La radiopharmacie est à l'heure actuelle la seule spécialisation qualifiante du DES de pharmacie. En effet, les pharmaciens utilisant les médicaments radiopharmaceutiques au sein d'une pharmacie à usage intérieur doivent, depuis le 31 décembre 2005, être obligatoirement formés et qualifiés par l'obtention du diplôme d'études spécialisées complémentaires (DESC) de radiopharmacie et de radiobiologie (arrêté du 1er décembre 2003).

La formation unique et l'univers technologique et innovant de la filière radiopharmaceutique attirent un nombre croissant d'internes depuis plusieurs années. Ainsi, en France actuellement, 31 postes d'internes sont ouverts aux choix chaque semestre et c'est à peu près autant d'internes qui, chaque année, se destinent à la radiopharmacie en suivant la formation du DESC.

Cette formation qui se déroule à l'Institut national des sciences et techniques nucléaires au Commissariat à l'énergie atomique à Saclay, s'étend sur deux années. L'interne doit dans un premier temps, effectuer au moins deux semestres pendant son internat et suivre 2 unités d'enseignement. Par la suite, l'obtention du diplôme requiert une pratique régulière de la radiopharmacie en tant qu'assistant spécialiste pendant au moins un an à temps plein, ainsi que le suivi de 2 autres unités d'enseignement à Saclay.

Néanmoins, la réalisation de cette deuxième partie est de façon inattendue, beaucoup plus compliquée puisque le nombre de postes d'assistants à temps plein ou à temps partagé sur deux activités n'est clairement pas suffisant : le syndicat national des radiopharmaciens (SNRPH) compte seulement 23 assistants parmi ses adhérents alors qu'une trentaine d'internes finissent l'internat chaque année.

A titre d'exemple, à Paris et à Rouen, 10 internes vont

terminer leur internat et aucun n'a, à ce jour, trouvé un poste qui lui permettrait d'achever le DESC.

Ce problème s'explique sans doute par le faible nombre d'assistants accédant aux postes statutaires de praticien hospitalier en radiopharmacie : en effet, la plupart des praticiens hospitaliers sont encore loin du départ à la retraite et l'on voit fréquemment des assistants rester en poste près de 4 ans voire plus sans jamais être titularisés. De plus, lorsque quelques postes d'assistants sont « transformés » en postes de praticiens hospitaliers, les vacances du poste d'assistant « disparaissent » par soucis d'économies.

Les postes « d'assistant partagé » (radiopharmacie + autre activité de la PUI) se créent progressivement, mais sont généralement limités en raison d'incompatibilité de charge de travail.

Enfin, les débouchés dans les secteurs privés demeurent encore assez rares.

Par ailleurs, rappelons qu'en raison de l'exigence de la continuité radiopharmaceutique, un radiopharmacien absent doit pouvoir être remplacé par un autre pharmacien titulaire du DESC. Pourtant, une enquête récente du SNRPH révèle que près de 73% des radiopharmaciens en poste sont les seuls pharmaciens qualifiés de la PUI de leur établissement. De fait, de nombreux congés de maternité ne sont pas remplacés, les radiopharmacies fonctionnant alors sans radiopharmacien titulaire. Pire, certains chefs de service, bien que légalement responsables en cas d'accidents, demandent des dérogations afin que des pharmaciens non qualifiés et sans expérience pratique puissent remplacer le radiopharmacien.





PERSPECTIVES

Ainsi, dans un secteur où le besoin de praticiens qualifiés est croissant et dans lequel beaucoup d'internes souhaitent se spécialiser, il est inquiétant de constater que tous les moyens ne sont pas mis en œuvre pour leur permettre d'y parvenir.

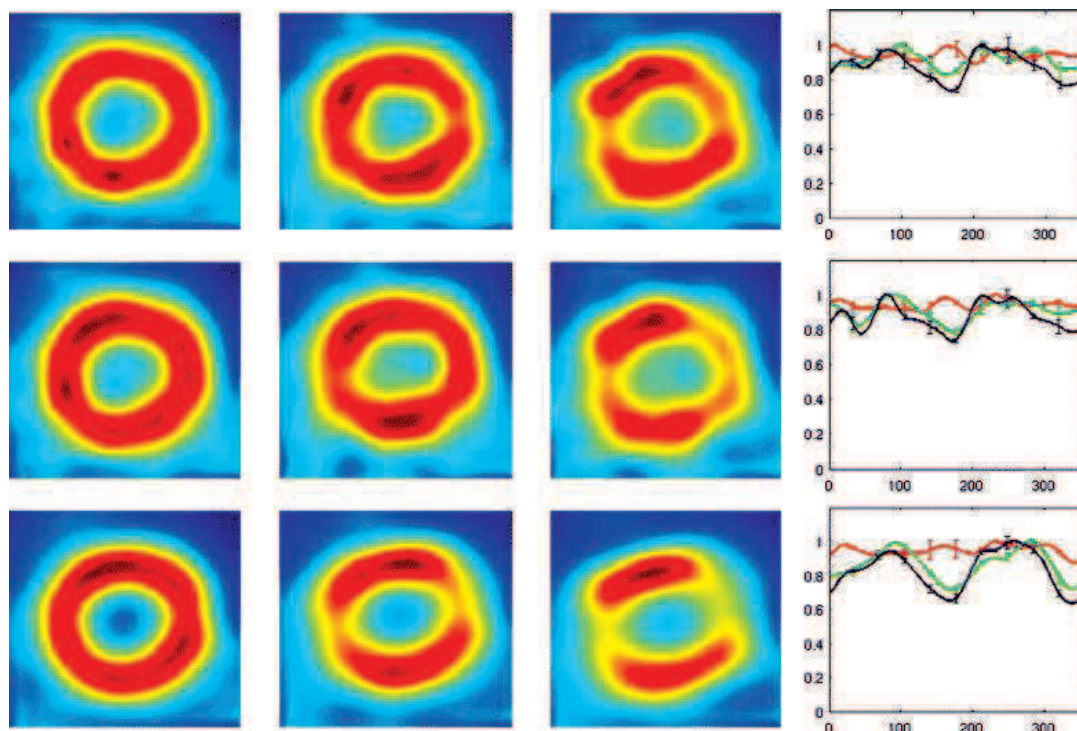
Un certain nombre d'internes sont alors contraints d'occuper des postes à temps plein d'assistants spécialistes dans un autre domaine que la radiopharmacie, en attendant que d'éventuels postes se libèrent. Mais le plus souvent dans de tels cas, s'absenter du service quatre semaines consécutives pour valider la deuxième partie théorique du DESC de radiopharmacie s'avère bien plus délicat.

La réalisation des 2 dernières UV (avec équivalence d'ECTS pour la validation du DES) ainsi que la totalité des quatre stages au cours de l'internat pourraient apporter une

solution. Mais ce principe s'intègre a priori assez mal dans la maquette polyvalente voulue par le nouvel internat : 2 ans sur 4 seraient consacrés à la radiopharmacie et cette spécialisation « précoce » pourrait être lourde de conséquence sur l'avenir professionnel des internes.

Une politique de création de postes d'assistants adaptés à ce cursus, la récupération de vacances des postes d'attachés, le remplacement systématique des radiopharmaciens en congés par des pharmaciens titulaires du DESC et enfin une démarche de sensibilisation des coordonnateurs et des chefs de service, menée conjointement par la FNSIP et le SNRPH, pourraient à terme permettre le désengorgement de la filière radiopharmaceutique.

D.G.



Références :

<http://www.snrph.org/>

<http://www-instn.cea.fr>

<http://www.fnsip.fr/>

SFPC, référentiel de radiopharmacie, 2000

